



COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES

RAPPORT ANNUEL

2018
2019



Table des matières

Message du président et du directeur général.....	1
Déclaration de service.....	2
Notre vision	3
Le Conseil des commissaires.....	4
Politiques, règlements adoptés, décisions... les faits marquants	5
État des résultats	14
Reddition de compte 2018-2019 (actes répréhensibles) ..	16
Nos établissements.....	17
Le personnel de la Commission scolaire des Chênes en 2018-2019	18
Bilan du Service des ressources matérielles	20
Bilan du Service des technologies de l'information	21
Bilan du Transport scolaire	22
Bilan du Service de la formation professionnelle, de la Formation générale des adultes et du Service aux entreprises.....	23
Suivi aux orientations et objectifs de la Commission scolaire des Chênes dans le cadre de son Plan d'engagement vers la réussite	26
Rapport annuel du protecteur de l'élève	34
Reddition de compte en regard de la <i>Loi pour contrer et prévenir la violence et l'intimidation</i>	36





Jean-François Houle
Président



Lucien Maltais
Directeur général

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ce rapport annuel 2018-2019 est important, car il est une occasion de rendre compte à la population de l'état de sa commission scolaire. La population doit se réapproprier cet organisme essentiel, joueur de premier plan en éducation publique. Nous le souhaitons porteur d'un dialogue.

La Commission scolaire des Chênes poursuit sa démarche d'amélioration continue. Elle est en constante évolution afin d'assurer les meilleures conditions de réussite aux élèves qui lui sont confiés. Nous avons de belles zones de forces et des défis d'amélioration bien ciblés. Le travail se poursuit en gardant toujours l'élève au centre de nos orientations, de nos décisions et de nos interventions.

Vous constaterez, à la lecture de ce rapport, que l'ensemble du personnel de la commission scolaire continue de tout mettre en œuvre pour assurer à sa clientèle des services de qualité et l'accessibilité à des projets inspirants dans tous ses établissements. Cela traduit son engagement, engagement qui ne s'est toujours pas démenti en 2018-2019 dans un contexte marqué, entre autres, par des modifications importantes apportées à la Loi sur l'Instruction publique.

Fait marquant de l'année 2018-2019, la commission scolaire a vécu la première année de mise en œuvre de son Plan d'engagement vers la réussite. Il s'agit avant tout d'un projet de mobilisation important, autour d'objectifs ciblés permettant d'agir encore mieux sur l'axe de la cohérence.

À la Commission scolaire des Chênes, l'éducation « *Grand public* » prend tout son sens, de la maternelle 4 ans jusqu'aux cours de formation générale aux adultes et à la formation professionnelle. Chaque élève, jeune ou adulte, peut trouver sa voie parmi la diversité des parcours de formation offerts.

De plus, au-delà de l'expertise des membres de son personnel, l'une des forces incontestables de la Commission scolaire des Chênes est de toujours assurer à sa clientèle des services professionnels et de grande qualité. À tout cela, il faut ajouter les efforts continus d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (selon les exigences ministérielles), de même que des gestes concrets favorisant les saines habitudes de vie au quotidien.

Travailler tous ensemble (parents, membres du personnel, commissaires, partenaires et communautés) pour des actions bienveillantes et cohérentes, intégrer les meilleures pratiques recensées par la recherche, tirer leçon d'expériences, piquer la curiosité, encourager, donner le goût d'apprendre, développer le sentiment de confiance en soi qui offre un ancrage fort dans la construction du devenir de nos élèves... Notre véritable travail prend tout son sens quand il permet aux jeunes et aux adultes de nos établissements de se dépasser et de vivre une réussite dans le sens le plus riche et le plus noble du terme.

Jean-François Houle, président
Lucien Maltais, directeur général

DÉCLARATION DE SERVICE

La Commission scolaire des Chênes s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent des services éducatifs de qualité dans l'ensemble de la MRC de Drummond.

À cet égard, elle met à la disposition des établissements un ensemble de moyens pédagogiques et administratifs et soutient la diversité des offres de service sur le plan des ressources pédagogiques, humaines, financières et matérielles.

DES SERVICES DE QUALITÉ

La commission scolaire organise des services éducatifs pour les élèves du primaire, du secondaire, de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle. De plus, elle offre des services de formation continue par l'entremise du Service régionalisé aux entreprises.

Ses objectifs reposent sur des constats partagés portant sur la réussite de ses élèves, grâce à la compétence et à l'engagement des membres de son personnel ainsi qu'à la qualité et à la diversité de ses programmes et de ses services. Toute l'organisation demeure en démarche d'amélioration continue.

MOYENS DE COMMUNICATION

Un ensemble d'articles, de descriptions et de documents sont mis à la disposition de la population pour rendre accessibles les informations pertinentes concernant l'offre de service de la commission scolaire. À cet égard, cette dernière met à la disposition du public des documents relatifs aux politiques et au cadre d'organisation de ses services et de ses programmes.

Des brochures et des dépliants sont disponibles pour répondre à des besoins plus approfondis d'information. Le site Internet www.csdeschenes.qc.ca contient un ensemble de rubriques et de références à des contenus pédagogiques et administratifs.

Vous pouvez nous joindre en vous adressant au Service du secrétariat général et Service des communications.

NOTRE VISION

Conformément à son Plan d'engagement vers la réussite, Un engagement partagé... en toute cohérence!, la Commission scolaire des Chênes se démarquera :

Par la **CONFIANCE** qu'elle a envers tous ses élèves, leur potentiel et leur réussite ;

Par la **RECONNAISSANCE** des compétences de son personnel et de son potentiel ;

Par sa **RECHERCHE SOUTENUE** et l'intégration de données probantes et crédibles dans ses actions ;

Par un **PARTENARIAT FORT** tant avec les parents des élèves, qu'avec ses partenaires externes ;

Par sa volonté de toujours viser l'atteinte d'un plus **HAUT NIVEAU DE RÉUSSITE** pour tous ses élèves, jeunes et adultes.

Trois éléments qui nous animent :

LE RESPECT... qui s'exprime par l'ouverture à l'autre, la bienveillance et la considération, le comportement éthique empreint de civisme et la collaboration saine basée sur la confiance mutuelle.

L'ENGAGEMENT... qui s'exprime par la participation active de l'élève à ses apprentissages, mais aussi par l'implication de chacun et de chacune (membres du personnel, parents ou partenaires) au développement de son potentiel.

LA PERSÉVÉRANCE... qui s'exprime chez l'élève comme chez les membres du personnel et les parents par la mise en œuvre de sa volonté en faisant preuve de patience pour poursuivre une action (apprentissage, enseignement, accompagnement, etc.) et ce, malgré les difficultés rencontrées.

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

Jean-François Houle, président *

Andrée-Anne Aubin

Écoles Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Cyrille-Brassard,
Des 2 Rivières, Saint-Félix

Lyne Bélanger, vice-présidente *

Écoles Saint-Eugène, Saint-Guillaume, Saint-Pie-de-Guire,
Saint-Bonaventure et Saint-Majorique-de-Grantham

Marc Bergeron

Écoles Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Marie, Saint-Joseph,
Jeanne-Mance, Centre Sainte-Thérèse

Julie Bourassa

Commissaire-parent

Normand Champagne *

Commissaire-parent

Alain Charest

Écoles Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Pie X, Saint-Pierre,
Jean-Raimbault, CFP Paul-Rousseau

Gaétan Delage *

Écoles Saint-Nicéphore, Orée-des-Bois, CFER des Chênes

Lucie Gagnon *

Écoles aux-Quatre-Vents, Le Relais

Élisabeth Jutras

Écoles Carrousel, Bruyère - Saint-Charles, du Sentier

Stéphanie Lacoste *

Commissaire-parent

Patrick Lagueux

Écoles Frédéric-Tétreau, Immaculée-Conception, Marie-Rivier

Guylaine Lavigne *

Écoles Christ-Roi, Duvernay, Saint-Simon, L'Aquarelle,
Saint-Étienne, La Poudrière

Molly Pellerin Jacob

Commissaire-parent EHDAA

Manon Rivard

Écoles L'Avenir, Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre,
Notre-Dame de Durham-Sud, Saint-Jean de Wickham,
Jésus-Adolescent et Roméo-Salois

* Membres du comité exécutif

BILAN DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Les séances ordinaires et extraordinaires :

Au cours de l'année 2018-2019, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a tenu 17 séances, soit 11 régulières et 6 extraordinaires.

Le lecteur trouvera un résumé des principales décisions rendues (par voie de résolution) dans les pages qui suivent. Notons par ailleurs que dans le cadre de ses séances publiques, le conseil a procédé à l'adoption de plusieurs motions de félicitations, visant à reconnaître les initiatives, projets ou accomplissements d'élèves, de membres du personnel ou de partenaires.

Les ateliers de travail :

Par ailleurs, les membres du conseil des commissaires ont pris part à 22 ateliers de travail, dont un certain nombre ont été tenus à la suite d'une séance (ordinaire ou extraordinaire) du conseil. On y a enregistré un taux de présence des élus et commissaires-parents de l'ordre de 95%.

Les comités :

En 2018-2019, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Chênes a constitué les comités suivants :

- Comité exécutif
- Répartition des ressources
- Gouvernance et éthique
- Ressources humaines
- Vérification
- EHDAA
- Consultatif en transport scolaire
- Comité de parents

Ces comités ont siégé tout au long de l'année, en conformité avec les mandats qui leur sont confiés.

Éthique :

Aucune problématique n'a été soumise aux personnes chargées d'appliquer le *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires*. *

*Le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires peut être consulté sur le site internet de la commission scolaire (www.csdeschenes.qc.ca) sous la section « Politiques ».



POLITIQUES,
RÈGLEMENTS ADOPTÉS,
DÉCISIONS...

Les faits
marquants

AOÛT 2018

OCTROI DE MANDATS AUX PROFESSIONNELS – PROJET AGRANDISSEMENT CFP – MÉCANIQUE DE VÉHICULES LOURDS ROUTIERS (MVLRL) – SAINT-GERMAIN

En juin 2017, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé l'autorisation de procéder à l'agrandissement du Centre de mécanique en véhicules lourds routiers, établissement faisant partie du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau. Conséquemment, la commission scolaire a procédé à l'appel d'offres public et à la formation d'un comité de sélection pour l'engagement des professionnels qui seront mandatés dans ce dossier. Ce projet requiert les services d'une firme d'architectes et d'une firme d'ingénieurs en mécanique, électricité, structure et génie civil. Il est donc résolu d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture à la firme : Consortium Faucher, Gauthier – Vincent Leclerc, architectes; et le mandat de services professionnels en ingénierie à la firme : Groupe Énerco-SMI.

MODIFICATION À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2018-2019

Des modifications doivent être apportées à la structure administrative afin de permettre l'ajout d'une direction adjointe à l'école Marie-Rivier. Celles-ci découlent des échanges qui ont eu lieu avec les directions d'établissement du secondaire. L'annonce de la construction d'un nouveau bâtiment à la formation professionnelle et, de ce fait, la libération d'espace à l'école Marie-Rivier, la gestion de certains programmes et plus particulièrement le programme sport-études ont été considérés dans la proposition. Le conseil adopte une résolution qui va dans ce sens.

SEPTEMBRE 2018

DEMANDES EN VERTU DU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2019-2029

Annuellement, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) demande aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espace dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI). La commission scolaire a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle pour les prochaines années telles que

fournies par le MEES au printemps 2018. La mise à jour de ces données démontre des besoins importants qui justifient les demandes suivantes :

- Ajout de classes à l'école secondaire Marie Rivier
- Construction d'une nouvelle école secondaire
- Agrandissement de l'école des 2 Rivières, incluant la construction d'un gymnase
- Construction d'une nouvelle école primaire

Le conseil adopte une résolution à cet égard.

APPUI À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE / FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2022

La Ville de Drummondville désire soumettre sa candidature pour la Finale provinciale des Jeux du Québec, été 2022. La réalisation de ces Jeux, à l'hiver 2015, a démontré toute l'importance des retombées pour la région, mais également pour les élèves. La direction générale a été sollicitée par la Ville de Drummondville afin d'être, de nouveau, un partenaire pour la tenue de ces Jeux. Pour permettre le dépôt de la candidature auprès de Sports Québec, une résolution d'appui de la commission scolaire est nécessaire. Le conseil en fait l'adoption.

PRÉSENTATION PUBLIQUE DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

Conformément aux exigences de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Chênes doit procéder, dans le cadre d'une séance publique, à la présentation publique de son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Un avis public informant la population de cette présentation a été diffusé. Par ailleurs, le mercredi, 26 septembre 2018, les différents partenaires de la commission scolaire ont, pour leur part, été conviés à une rencontre qui leur a permis de prendre connaissance du PEVR. En séance ordinaire du conseil, le président, M. Jean-François Houle présente les grandes lignes du PEVR.

PROTOCOLE D'ENTENTE - RVPQ 2010 – SECONDAIRE EN SPECTACLE

En juin 2017, le conseil des commissaires adoptait la résolution CC: 2383/2017, confirmant que la Commission scolaire des Chênes était disposée à accueillir le Rendez-vous panquébécois 2020 de Secondaire en spectacle, de même que la poursuite des

démarches pour la conclusion de partenariats dans le cadre de l'organisation et de la tenue de cet événement. Après plusieurs rencontres, le comité des partenaires, formé de l'unité Loisir et Sport Centre-du-Québec, de la Ville de Drummondville, de la Corporation Secondaire en spectacle et de la Commission scolaire des Chênes; a élaboré un protocole d'entente. Celui-ci est adopté par voie de résolution.

OCTOBRE 2018

ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

Depuis 2015, des discussions ont été amorcées avec la Ville de Drummondville dans le cadre d'échange de terrains pour répondre aux besoins futurs de la commission scolaire pour la construction d'écoles. Également, la Ville de Drummondville a reçu, en août dernier, une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives —phase IV pour la construction d'un nouveau complexe sportif. À la suite de plusieurs rencontres, une entente d'échange de terrains a été élaborée afin de répondre adéquatement aux besoins de la commission scolaire et à ceux de la Ville de Drummondville. Une résolution est adoptée à cet égard.

ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorise annuellement la commission scolaire à créer un « régime d'emprunts ». En plus de simplifier le processus d'emprunts, cette façon de procéder permet de réduire considérablement les délais pour la réalisation de l'emprunt. Cette formule permet le recours à une seule résolution des commissaires pour un montant maximum à emprunter. Les modalités de l'emprunt sont approuvées par deux membres de la direction générale de la commission scolaire. La direction générale de la commission scolaire est autorisée à instituer un régime d'emprunts permettant de conclure, d'ici le 30 septembre 2019, des transactions d'emprunts d'au plus 23 020 000 \$. Le conseil adopte une résolution qui va dans ce sens.

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE DOTATION

Malgré le contexte changeant, la Politique de dotation de la commission scolaire n'a subi aucune modification depuis son adoption,

le 26 juin 1990. Bien qu'une réflexion plus large se doit d'être menée afin d'en maintenir la pertinence, des discussions ont eu lieu, menant à la conclusion que des changements puissent être effectués à brève échéance, afin d'en faciliter l'application. Ainsi, il fut proposé de modifier la composition des comités de sélection de telle sorte que la présence de membres du Conseil des commissaires soit associée à la sélection du personnel-cadre. De plus, dans un souci d'assurer un bassin de disponibilité plus grand, dans le cadre de la mise en œuvre de ces processus, il est également proposé de retirer l'obligation d'être membre du comité exécutif pour faire partie dudit comité. Le conseil adopte une résolution à cet égard.

NOVEMBRE 2018

ÉTAT FINANCIER 2017-2018 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe (Raymond, Chabot, Grant, Thornton) au conseil des commissaires. La directrice générale adjointe, M^{me} Carmen Lemire, livre les informations utiles au conseil et répond aux questions des commissaires. Un résumé explicatif de l'état financier.

RAPPORT ANNUEL 2017-2018 DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Avant de livrer le rapport annuel 2017-2018 du comité de parents, la présidente sortante, M^{me} Stéphanie Lacoste, présente celle qui lui a succédé, M^{me} Marie-Pier Bessette. Madame Lacoste souligne que la dernière année fut des plus dynamiques. Le comité s'est montré à l'écoute des parents et de leurs besoins et a défini ses principaux défis : remettre l'éducation au centre des priorités des gens et ramener la communauté autour des écoles. C'est ce qui a guidé les réflexions à chaque rencontre du comité et orienté ses actions. En faisant son bilan, M^{me} Lacoste affirme que dans un contexte marqué par les changements de tous ordres, il y a lieu de viser la mise en place, dans chaque milieu, d'une véritable communauté éducative mettant à contribution : élèves, parents, enseignants, professionnels, personnel de soutien, personnel cadre, commissaires et gens de la communauté.

RÉSOLUTION CONCERNANT LE TRANSFERT DE MANDAT RELATIVEMENT À L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) ainsi que L'ADIGECS souhaitent que la FCSQ prenne le relais dans le pilotage du dossier de l'action collective sur les frais exigés aux parents et qu'elle en assume l'entière responsabilité. Compte tenu de l'ampleur de la tâche en sus des fonctions des représentants actuels au sein de leur commission scolaire, le conseil adopte une résolution qui va dans ce sens.

CHOIX DES PROFESSIONNELS - CONSTRUCTION - SECTEUR ALIMENTATION

En juin 2018, le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) annonçait l'autorisation de procéder à l'ajout d'espace pour la formation professionnelle pour le secteur alimentation. Cet ajout se traduira par une nouvelle construction sur le terrain du centre administratif. Conséquemment, la Commission scolaire des Chênes a procédé à l'appel d'offres public et à la formation d'un comité de sélection pour l'engagement des professionnels qui seront mandatés dans ce dossier. Il est donc résolu d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture pour le projet d'ajout d'espace en formation professionnelle pour le secteur alimentation à la firme : Faucher, Gauthier, Vincent Leclerc, architectes en consortium; et d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet d'ajout d'espace en formation professionnelle pour le secteur alimentation à la firme : LGT inc.

PARTENARIAT AVEC WASTE MANAGEMENT – MAISON GARAF

La compagnie Waste Management (WM) a approché la Commission scolaire des Chênes et le Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune (GARAF), afin de l'informer qu'elle avait fait l'acquisition d'un immeuble situé sur le boulevard Saint-Joseph. Ce faisant, Waste Management a fait part de son intention de louer l'immeuble en question à la commission scolaire au coût symbolique de 1 \$ par an, afin d'en faire bénéficier le GARAF qui entretient déjà d'un partenariat avec WM et mène différents projets pédagogiques dans le secteur où l'immeuble est situé. Celui-ci serait éventuellement désigné sous l'appellation « *Maison GARAF* ». Compte tenu de l'opportunité exception-

nelle que représente, pour les nombreux élèves touchés par les initiatives du GARAF, la concrétisation de ce projet et considérant le potentiel technique et pédagogique important, lié à la création de la Maison GARAF, le conseil donne son aval au projet par voie de résolution.

DÉCEMBRE 2018

CADRE ORGANISATIONNEL 2019-2020

Annuellement, la Commission scolaire des Chênes doit définir son cadre organisationnel qui comprend, entre autres, les éléments suivants : les services éducatifs offerts, les territoires pédagogiques, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 et les actes d'établissement. Il est donc résolu d'adopter le cadre organisationnel 2019-2020 de la Commission scolaire des Chênes.

AUTORISATION DU DIRIGEANT – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ DE PLUS DE 100 000 \$ EN SITUATION D'URGENCE

La Commission scolaire des Chênes a connu une attaque informatique sans précédent en septembre et octobre 2018. Le logiciel malveillant auquel elle faisait face déjouait les mesures de sécurité et les tentatives de l'équipe des technologies de l'information pour l'éradiquer ont été vaines. Considérant la nature de l'attaque et le nombre important d'ordinateurs touchés, il fallait agir rapidement afin d'assurer la sécurité des systèmes et des informations. Après consultation de la direction générale, le Service des technologies de l'information a fait appel à une firme de consultants spécialisés en sécurité de l'information, capable d'intervenir en situation d'urgence. Conséquemment, le conseil adopte une résolution autorisant la conclusion d'un contrat de gré à gré avec la firme Forensik pour un montant estimé à 112000 \$; permettant du même coup au président ou à la vice-présidente et au directeur général ou à une directrice générale adjointe à signer les documents contractuels.

JANVIER 2019

PARTICIPATION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC COLLECTO POUR L'ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE

La Commission scolaire des Chênes utilise de nombreuses licences Microsoft tels Windows, Office 365 et des accès clients (Cal) pour les serveurs. Le contrat en cours arrivera à échéance au printemps 2019. Collecto a mis en place un regroupement d'achats spécifique pour les commissions scolaires qui sont nombreuses à devoir renouveler ce contrat. Les commissions scolaires peuvent obtenir de meilleurs prix pour ces licences en participant à un programme d'achat de volume pour le milieu scolaire appelé EES (Enrollement for Education Solutions). Ce programme offre une tarification par palier de quantité. Le passage d'un palier à l'autre génère une économie substantielle. Le conseil donne son aval à la participation de la commission scolaire à ce regroupement d'achats.

POLITIQUE SUR L'ALCOOL, LES DROGUES ET LES MÉDICAMENTS EN MILIEU DE TRAVAIL

Les dispositions de la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière sont maintenant en vigueur. Ces modifications législatives ne modifient pas l'état actuel du droit et n'accordent pas à l'employé le droit de consommer du cannabis sur les lieux du travail ou encore de se présenter au travail sous l'influence de cette substance. Cependant, il importe de diversifier les stratégies de lutte contre l'usage de la drogue en milieu de travail dans le but de mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion des situations potentiellement risquées. L'adoption d'une politique constitue sans aucun doute un outil de gestion efficace afin de mettre en place ces mécanismes. Celle-ci est également l'occasion pour la commission scolaire de faire connaître sa position sur ce sujet en plus d'informer et de sensibiliser tout le personnel aux dangers associés à la consommation abusive de drogues, d'alcool ou de médicaments. Le conseil adopte la Politique sur l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail.

FÉVRIER 2019

OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE CLASSES MODULAIRES

La Commission scolaire des Chênes anticipe un manque d'espace tant au niveau primaire que secondaire pour la prochaine rentrée scolaire soit pour l'année 2019-2020. Les prévisions d'augmentation de clientèle et la diminution des ratios due aux nouveaux indices IMSE dans les écoles primaires viennent créer la nécessité d'ajouter, de façon temporaire, des classes en attendant la mise en chantier des différentes demandes en vertu du PQI 2019-2029. Sachant que les demandes de modulaires seront nombreuses et que le marché de la location est plutôt restreint, ces éléments amènent aussi la commission scolaire à considérer la formule d'achat pour respecter les délais serrés et une certaine disponibilité. Consciente des nombreuses demandes au PQI et ne connaissant pas le moment où les projets seront autorisés, la commission scolaire croit que l'achat demeure la meilleure formule sachant qu'il est possible de les utiliser sur période supérieure à trois ans. Ce projet fait partie des demandes de PQI 2019-2029, mais se réalisera avant même d'avoir obtenu une autorisation. Conséquemment, il est résolu :

- > d'octroyer le contrat pour l'achat de classes modulaires pour l'école Jean Raimbaut (lot 1) à l'entreprise Construction Allard inc., au montant de 2 642 565.00 \$ (avant taxes);
- > d'octroyer le contrat pour l'achat de classes modulaires pour l'école La Poudrière (lot 2) à l'entreprise Construction Allard inc., au montant de 1 190 655.00 \$ (avant taxes);
- > d'octroyer le contrat pour l'achat de classes modulaires pour l'école Aux Quatre Vents (lot 3) à l'entreprise Construction Allard inc., au montant de 1 290 510.00 \$ (avant taxes);
- > d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR – ÉCOLE MARIE-RIVIER

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2018-2019. Le projet consiste au remplacement de l'ascenseur. Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 29 janvier 2019. Conséquemment, il est résolu d'octroyer

le contrat pour le remplacement de l'ascenseur à l'école Marie Rivier à l'entreprise Deshaies et Raymond inc., au montant de 295 900 \$ (avant taxes).

MARS 2019

DÉMISSION D'UNE COMMISSAIRE

Conformément aux dispositions de la Loi sur les élections scolaires, le secrétaire général de la commission scolaire, M. Bernard Gauthier, a reçu et accusé réception de la lettre de démission de M^{me} Isabelle Marquis, commissaire. Le conseil prend acte de la démission. En conformité avec l'article 3 du projet de loi 185, adopté en mai 2018 (et décrétant le report des élections scolaires à novembre 2020), le conseil des commissaires, après consultation du comité de parents, verra à pourvoir le poste laissé vacant par M^{me} Marquis. Monsieur le président, Jean-François Houle, souligne le dévouement exceptionnel de M^{me} Marquis à titre de commissaire, pendant 20 ans. Il rappelle ses états de service éloquentes, parmi lesquels on retient ses années passées à la vice-présidence de la commission scolaire, à la présidence du comité exécutif, de même que son engagement marqué dans plusieurs dossiers.

OCTROI DE CONTRATS DANS LE CADRE DE LA MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »

Deux projets financés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2018-2019 font l'objet d'octrois de contrats par résolution du conseil :

- > Rénovation des toits en pente de l'école Le Relais (Chabot Construction ltée, au coût de 25 350 \$, avant taxes);
- > Rénovation du toit plat du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau (Couvertures FP inc., au coût de 120 786 \$, avant taxes).

BOURSES À REMETTRE AUX CONSEILS D'ÉLÈVES

Considérant le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Chênes et que le sentiment d'appartenance de l'élève à son école est un prédicteur de persévérance scolaire et de réussite; le conseil, par son président, a fait un appel de projets visant le maintien et/ou l'amélioration du sentiment d'ap-

partenance auprès des conseils d'élèves des écoles secondaires, de même qu'auprès d'un comité d'élèves du CFER. Le 19 mars 2019, le conseil a reçu les élèves concernés pour entendre les présentations de projets. Au terme de cet exercice, le conseil a accepté de financer les projets présentés pour une somme totale de 15 000 \$. Le conseil des commissaires félicite les membres des conseils d'élèves pour leur engagement dans leur école.

AVRIL 2019

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE

Considérant la démission de M^{me} Isabelle Marquis à titre de commissaire de la circonscription #5 et les dispositions de la Loi sur les élections scolaires, le conseil peut nommer un remplaçant pour le reste du mandat, sans être soumis à une ou des formalités particulières, hormis la consultation du comité de parents de la commission scolaire. Conséquemment, il est résolu de nommer M. Marc Bergeron commissaire de la circonscription #5, et ce, jusqu'au terme du présent mandat du conseil, prolongé jusqu'à 2020 par l'Assemblée nationale.

AUTORISATION DU DIRIGEANT – DÉPASSEMENT DES COÛTS – SYSTÈME DE CHAUFFAGE – ÉCOLE JEANNE-MANCE

Le projet de remplacement du système de chauffage de l'école Jeanne-Mance s'est soldé par un dépassement de coût de plus de 10 % du contrat initial qui était de 1 405 000 \$. Durant les travaux, du désamiantage supplémentaire a été nécessaire. La réfection des planchers des classes et la modification des bancs intégrés de la grande salle ont fait augmenter les coûts, tout comme les modifications du réservoir d'eau chaude et la réfection de plomberie. Au total, toutes les directives et les corrections ont nécessité un investissement supplémentaire de 151 193 \$ soit 10,76 % du coût initial. Le conseil adopte une résolution autorisant ce dépassement de coûts.

ENTENTE DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER – ÉCOLE DES 2 RIVIERES

L'entente de services pour l'entretien ménager conclue pour l'année 2017-2018 a déjà été renouvelée en 2018-2019. Depuis, les superficies utilisées par l'école des 2 Rivières ont considérablement augmenté. Une mise à jour de ladite entente de services

est nécessaire, selon les besoins actuels. Un sondage a été effectué chaque année, auprès de la direction de l'école, pour s'assurer de la qualité des services offerts. Or, la satisfaction de la direction fut constante durant les deux années de l'entente. La municipalité de Saint-Lucien et l'école désirent maintenir l'entente actuelle qui satisfait les deux parties. L'entente serait d'une durée d'un an avec une possibilité de deux reconductions. Le conseil adopte une résolution qui va dans ce sens.

OCTROI DE CONTRATS DANS LE CADRE DE LA MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »

Trois projets financés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2018-2019 font l'objet d'octrois de contrats par résolution du conseil :

- > Réfection des sanitaires et la mise aux normes des issues et du plancher du gymnase de l'école Saint-Louis-de-Gonzague (Construction Benoit Moreau inc., au coût de 345 475 \$, avant taxes);
- > Remplacement de la finition des planchers à l'école Bruyère (Deshaies et Raymond inc., au coût de 218 700 \$, avant taxes);
- > Rénovation des toits plats de l'école Cyrille Brassard (Couverture F.P. inc., au coût de 154 800 \$, avant taxes).

ADOPTION DE LA POLITIQUE LOCALE DE GESTION DES CADRES FAISANT PARTIE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CADRES SCOLAIRES

La politique locale de gestion des administratrices et des administrateurs a été mise à jour pour la dernière fois en juin 2002. Après plusieurs mois de discussion entre les représentants de l'Association québécoise des cadres scolaires au niveau local et les membres de la direction générale, de nombreuses modifications ont été apportées à cette politique, incluant son nom. Ces changements étaient devenus nécessaires afin d'arrimer le contenu de la politique avec le document ministériel traitant de certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe de Montréal et la politique locale des cadres d'écoles. La nouvelle politique est adoptée.

ADOPTION DES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE LOCALE DE GESTION DES CADRES D'ÉCOLE

Afin d'uniformiser les pratiques dans l'octroi et le traitement du temps compensatoire chez les gestionnaires, les démarches ont été faites auprès des représentants locaux de l'ADECQ pour procéder à la modification de certains articles de la Politique locale de gestion des cadres d'écoles. La politique, telle que modifiée, est adoptée.

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES – AJOUT DE BÂTIMENTS TEMPORAIRES

La Commission scolaire des Chênes voit sa clientèle augmenter depuis de nombreuses années. Pour l'année 2019-2020, les établissements ne seront plus en mesure d'accueillir les élèves supplémentaires. Il faut donc faire l'ajout de classes modulaires dans les écoles suivantes : Aux Quatre-Vents, Jean-Raimbault et La Poudrière. Pour cette raison, une entente a été élaborée avec la Ville de Drummondville afin qu'elle autorise la construction et la mise en place de bâtiments temporaires pour une période de trois (3) ans. Le conseil donne son aval à ladite entente par voie de résolution.

MAI 2019

REGROUPEMENT D'ACHAT AVEC COLLECTO – POSTES INFORMATIQUES, MONITEURS ET CHARIOTS DE RECHARGE – AUTORISATION DE SIGNATURE

La commission scolaire déploie différents outils technologiques dans ses écoles, dont un nombre important de postes informatiques, de moniteurs et de chariots de recharge. Pour répondre à ces besoins, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) verse des mesures de financements spécifiques. Les règles budgétaires associées à ces mesures prévoient que les commissions scolaires doivent participer à un regroupement d'achats. À cette fin, Collecto Services regroupés en éducation offre l'opportunité de participer à un regroupement d'achats pour l'acquisition de ce type d'équipements. L'historique de volume d'achats annuels de la commission scolaire est de l'ordre de 410 000 \$. Il est proposé de prendre un engagement de 375 000 \$ par année. La durée prévue du contrat est de deux (2) ans plus une année d'option. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

En vertu de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Chênes doit rendre publics les objectifs et principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements. La répartition doit aussi prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins de la commission scolaire et de ses comités. Le document « *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières* » tient compte des recommandations du comité de répartition des ressources et a fait l'objet de consultation auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents. Il est entériné par le conseil.

OCTROI DE CONTRATS DANS LE CADRE DE LA MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »

Cinq projets financés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2018-2019 font l'objet d'octrois de contrats par résolution du conseil :

- > Réaménagement du gymnase de l'école Immaculée Conception (Construction Benoit Moreau inc., au coût de 472 565 \$, avant taxes);
- > Remplacement de la finition des planchers de l'école Duvernay (Groupe Unisol inc., au coût de 114 916 \$, avant taxes);
- > Remplacement de la finition des planchers de l'école Saint-Jean (Groupe Drumco Construction Inc., au coût de 165 880 \$, avant taxes);
- > Rénovation des blocs sanitaires de l'école L'Aquarelle (Construction Benoit Moreau inc., au coût de 298 560 \$, avant taxes);
- > Réfection de la distribution électrique de l'école La Poudrière (Groupe CEVEC inc., au coût de 605 760 \$, avant taxes).

OCTROI DE CONTRAT – AGRANDISSEMENT – MÉCANIQUE DE VÉHICULES LOURDS ROUTIERS

Un projet financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure Ajout d'espace dans le cadre du PQI 2017 2027 fait l'objet d'un octroi de contrat par résolution du conseil :

- > Agrandissement du centre de formation professionnelle en mécanique de véhicules lourds routiers (MVLR) (Groupe Drumco Construction inc., au coût de 4 778 880 \$, avant taxes);

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER

En juin 2014, la Commission scolaire des Chênes octroyait les contrats d'entretien ménager pour certains de ses établissements. La période maximale de cinq ans pour ces contrats sera donc atteinte au 30 juin 2019. Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public, pour recevoir les services d'entretien ménager. Conséquemment, il est résolu d'octroyer les quatre (4) contrats pour services d'entretien ménager de 13 établissements (4 lots) aux prestataires de services (Récupération Centre-du-Québec et Maintenance Euréka), pour la période minimale de 36 mois.

AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSIION DES ÉCOLES DES 2 RIVIÈRES ET LEFEBVRE

Pour faire suite à la résolution CC : 2533/2018 sur l'orientation du conseil des commissaires concernant l'acquisition des écoles des 2 Rivières de Saint-Lucien et de Sainte-Jeanne d'Arc de-Lefebvre, il devient nécessaire d'obtenir une résolution pour autoriser la signature de différents documents officiels pour initier et compléter la transaction. Il est donc résolu d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer la promesse bilatérale de vente et d'achat, la convention avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'acte de cession et tout autre document nécessaire pour la transaction d'acquisition des écoles des 2 Rivières, à Saint-Lucien et Saint-Jeanne-d'Arc, à Lefebvre.

JUIN 2019

OCTROI DE CONTRATS DANS LE CADRE DE LA MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »

Un projet financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2018-2019 fait l'objet d'un octroi de contrat par résolution du conseil :

> Rénovation de la toiture de l'école St-Nicéphore (CR Nouvel-Air 2018 inc., au coût de 177 557 \$, avant taxes).

NOMINATION – DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES AUX JEUNES

À la suite des changements apportés à la structure administrative pour l'année scolaire 2019-2020, le poste de direction du Service des ressources éducatives aux jeunes est à combler. Suivant ce besoin, un appel de candidatures par affichage s'est mis en place au mois d'avril 2019, et ce, conformément à la *Politique de dotation* et à la *Politique locale de gestion des cadres scolaires*. Un comité de sélection a par la suite été formé et des entrevues ont eu lieu. Finalement, les personnes rencontrées ont dû se soumettre à des tests psychométriques ainsi qu'à des entrevues dirigées. Conséquemment, il est résolu de nommer M. Ghislain Rheault au poste de directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019-2020

Le conseil des commissaires doit adopter le budget pour l'exercice financier 2019-2020 de la Commission scolaire des Chênes et le transmettre au ministre (articles 277, 312, et 475 de la *Loi sur l'instruction publique*). Madame Carmen Lemire, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, livre des informations plus précises sur les différents volets des prévisions budgétaires. Il est résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 176 569 161 \$ et des dépenses de 177 675 239 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

AUTORISATION DU DIRIGEANT - DÉPASSEMENT DES COÛTS - ÉCOLE SAINT-SIMON

Le projet de réfection de la maçonnerie à l'école Saint-Simon s'est soldé par un dépassement de coût de plus de 10 % du contrat initial qui était de 386 452 \$. Durant les travaux, six avenants de modification en architecture et six autres en structure, regroupés en deux ordres de changements (ODC), ont été nécessaires pour mener à bien le projet, totalisant des coûts supplémentaires de 719 846 \$. La nature des travaux réalisés à l'intérieur d'une limite de temps restreinte et les modifications au contrat ont été jugés nécessaires et obligatoires pour sécuriser et rendre conforme le bâtiment lors de la réfection de la maçonnerie de cette école. Conséquemment, il est résolu d'autoriser le dépassement de coût du projet de réfection de la maçonnerie à l'école Saint-Simon.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Revenus

Subvention de fonctionnement du MÉES	128 121 070 \$
Taxe scolaire	25 819 062 \$
Autres revenus.....	15 712 292 \$
Total des revenus.....	169 652 424 \$

Dépenses par activité

Activités éducatives	124 476 990 \$
Activités administratives.....	7 203 335 \$
Entretien des biens meubles et immeubles	16 180 710 \$
Activités connexes et services d'appoint.....	20 450 927 \$
	168 311 962 \$

Dépenses par nature

Rémunération	129 950 362 \$
Fournitures et matériel	7 269 435 \$
Services, honoraires et contrats	20 217 472 \$
Amortissement et charges d'investissement non capitalisables.....	7 305 173 \$
Autres.....	3 569 520 \$
Total des dépenses	168 311 962 \$

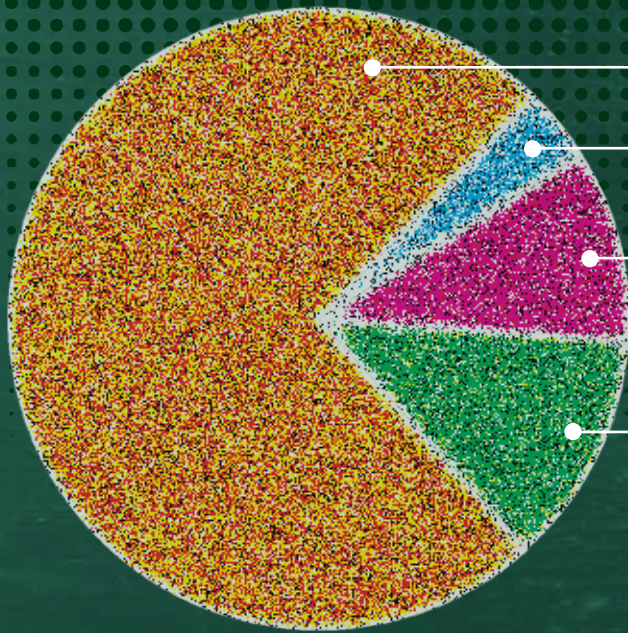
Le surplus

Surplus accumulé au 1 ^{er} juillet 2018	17 720 640 \$
Surplus de l'exercice.....	1 340 462 \$
Surplus accumulé au 30 juin 2019	19 061 102 \$

Actifs financiers nets exempts d'un financement MÉES ou d'un autre partenaire

Actifs financiers nets (dette nette)	(124 381 305) \$
Actifs financiers financés par le MÉES.....	33 799 677 \$
Passif financier financé par le MÉES	165 016 502 \$
Revenus reportés liés aux immobilisations corporelles.....	2 081 811 \$
Actifs financiers nets d'un financement du MÉES ou d'un autre partenaire	8 917 331 \$

Dépenses par activité



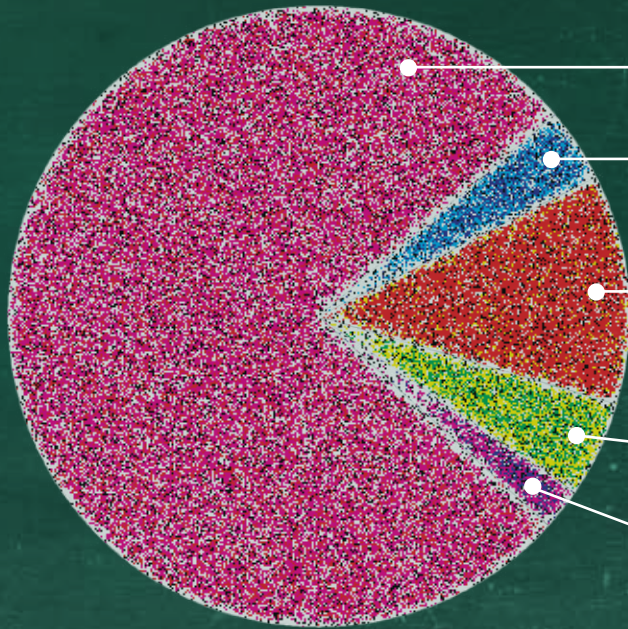
Activités éducatives
124 476 990 \$: 74 %

Activités administratives
7 203 335 \$: 4 %

Entretien des biens meubles et immeubles
16 180 710 \$: 10 %

Activités connexes et services d'appoint
20 450 927 \$: 12 %

Dépenses par nature



Rémunération
129 950 362 \$: 77 %

Fournitures et matériel
7 269 435 \$: 4 %

Services, honoraires et contrats
20 217 472 \$: 12 %

Amortissement et charges d'investissement non capitalisables
7 305 173 \$: 5 %

Autres
3 569 520 \$: 2 %

REDDITION DE COMPTES –

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS (ARTICLE 20 – LGCE)

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour. La présente reddition de comptes est conforme à ses exigences.

Entreprise
15

Personne physique
0

Nombre de contrats
20

Montant avant taxes
1 890 589 \$

REDDITION DE COMPTE 2018-2019

Article 25

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Nombre de
divulgations ou
communications
par point

1.	Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	AUCUNE
2.	Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22	AUCUNE
3.	Divulgations fondées	AUCUNE
4.	Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
	• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	AUCUNE
	• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	AUCUN
	• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	AUCUN
	• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	AUCUN
	• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	AUCUN
	• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	AUCUN
5.	Communications de renseignements effectués en application du premier alinéa de l'article 23	AUCUNE

NB : Le transfert de la divulgation au Protecteur du citoyen est pris en compte au point 2 (ne relève pas du mandat du responsable de suivi).

Quant au transfert au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée uniquement au point 5.

**Bernard Gauthier, secrétaire général
Responsable du suivi des divulgations
Commission scolaire des Chênes**

NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

ÉCOLES PRIMAIRES :

- > Alternative
- > Bruyère/Saint-Charles
- > Christ-Roi
- > Duvernay
- > Frédéric-Tétréau/Immaculée-Conception
- > Saint-Majorique
- > Saint-Félix de Kingsey
- > Des 2 Rivières
- > Saint-Guillaume
- > Saint-Bonaventure
- > Notre-Dame-du-Rosaire/ Sainte-Marie
- > Saint-Étienne
- > Saint-Joseph
- > Saint-Louis-de-Gonzague
- > Saint-Nicéphore
- > Saint-Pie X
- > Saint-Pierre
- > Saint-Simon/L'Aquarelle
- > Notre-Dame du Bon-Conseil
- > Carrousel
- > Saint-Eugène
- > L'Avenir
- > Notre-Dame de Durham-Sud
- > Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre
- > Cyrille-Brassard
- > Jésus-Adolescent/Roméo-Salois
- > Aux Quatre-Vents/Le Relais
- > Saint-Jean de Wickham
- > À l'Orée-des-Bois
- > Du Sentier

ÉCOLES SECONDAIRES :

- > Jean-Raimbault
- > Jeanne-Mance
- > Marie-Rivier
- > La Poudrière
- > Parcours axés sur l'emploi

FORMATION PROFESSIONNELLE :

- > Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES :

- > Centre Sainte-Thérèse

SERVICE AUX ENTREPRISES

LES SERVICES :

(situés au Centre Saint-Frédéric – Siège social, 457 rue des Écoles)

- > Administration générale / Direction générale
- > Secrétariat général / Service des communications
- > Service des ressources éducatives aux jeunes
- > Service des ressources humaines
- > Service des ressources financières
- > Service des ressources matérielles
- > Service du transport et des technologies de l'information
- > Orthophonie

**PLUS DE
14 000 ÉLÈVES
EN 2018-2019**

➤ Préscolaire
et primaire :
7 970

➤ Secondaire :
environ 5 000

➤ Formation
professionnelle :
près de 700

➤ Formation générale
des adultes :
400
(équivalents temps plein)

LE PERSONNEL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES EN 2018-2019

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) vise à renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour suivre et encadrer leur évolution.

En vertu de l'article 20 de cette loi, les commissions scolaires doivent faire état de l'application des dispositions prévues en matière de dénombrement des effectifs dans leur rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau d'effectifs et sa répartition par catégories d'emplois.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, la cible établie est de 2 772 430,00 heures rémunérées.

AVRIL 2018 À MARS 2019

	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée	Écart % de la cible visée
Personnel d'encadrement	135 345,00	89	
Personnel professionnel	213 154,10	164	
Personnel enseignant	1 443 646,91	1 545	
Personnel de bureau, technicien et assimilé	889 739,51	1 288	
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	108 531,41	313	
Total	2 790 416,93	3 199	0,006 %

Le niveau d'effectif de la Commission scolaire des Chênes pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 dépasse la cible visée de 0,006 %, notamment en raison d'une hausse de la clientèle et de l'ajout de mesures ciblées visant l'embauche de nouveau personnel en services directs aux élèves.

LE PERSONNEL RÉGULIER* DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2017/18	2018/19
Personnel enseignant (Préscolaire, primaire et secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle)	805	839
Personnel professionnel (Conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.)	110	117
Personnel de soutien (Soutien technique, para-technique, administratif, manuel, entretien, etc.)	625	663
Gestionnaires (Directions d'établissement, directions de service, coordonnateurs, conseillers, etc.)	73	75
Total	1613	1694

LE PERSONNEL OCCASIONNEL* DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2017/18	2018/19
Personnel enseignant (Préscolaire, primaire et secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle)	421	439
Personnel professionnel (Conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.)	25	24
Personnel de soutien (Soutien technique, para-technique, administratif, manuel, entretien, etc.)	259	303
Gestionnaires (Directions d'établissement, directions de service, coordonnateurs, conseillers, etc.)	3	4
Total	708	770

Grand total pour 2018-2019 : 2 464 employés

*Selon les données recueillies en mars 2019.

BILAN DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Dans le cadre des demandes du *Plan québécois des infrastructures*, PQI 2017-2027, la commission scolaire a débuté en mai les travaux de l'agrandissement du CFP Paul-Rousseau, bâtiment de mécanique de véhicules lourds routiers (MVLRL), situé à Saint-Germain de Grantham. Ce projet représente un investissement de plus de 7 millions de dollars.
- Dans le cadre des demandes du *Plan québécois des infrastructures*, PQI 2018-2028, la commission scolaire a reçu l'autorisation de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir le secteur Alimentation. Ces programmes de la formation professionnelle sont présentement logés à l'école secondaire Marie-Rivier. Ce projet représente un investissement de plus de 12 millions de dollars. Les plans et devis sont complétés et la construction est prévue débuter en janvier 2020.
- Toujours au niveau du *Plan québécois des infrastructures*, PQI 2019-2029, la commission scolaire a déposé quatre projets d'infrastructures majeurs soit; la construction d'une nouvelle école secondaire, la construction d'une nouvelle école primaire, l'agrandissement d'une école primaire et le réaménagement des locaux de l'école secondaire Marie-Rivier, qui seront vacants suite au départ des programmes du secteur Alimentation en formation professionnelle. La commission scolaire a reçu des réponses favorables pour tous ces projets pour un investissement futur de plus de 100 millions de dollars. Plusieurs appels d'offres sont en préparation dans le but de réaliser ces projets.
- Au cours de la dernière année, dans l'attente de la réalisation des projets d'ajouts d'espace et pour pallier au manque de places-élèves prévue, la commission scolaire a procédé à la mise en place de solutions temporaires par l'ajout de 7 classes modulaires au primaire, situées à l'école Aux Quatre-Vents et de 21 classes modulaires au secondaire, situées à l'école La Poudrière et à l'école Jean-Raimbault.
- Pour la prochaine édition du PQI 2020-2030, la commission scolaire envisage de faire une nouvelle demande pour l'ajout de classes modulaires au niveau secondaire pour la rentrée scolaire 2021.

PROJETS DE MAINTIEN DES BÂTIMENTS

- Une quinzaine projets totalisant près de 6 millions de dollars furent réalisés dans les immeubles de la commission scolaires dans le cadre de la mesure « *Maintien des bâtiments* ». Entre autres, les interventions portaient sur des réfections de chaufferie, de sanitaires et de toitures. Certains travaux concernaient aussi la réfection du drainage et de revêtements de plancher. Nous avons procédé au remplacement de l'ascenseur de l'école Marie-Rivier.
- Dans le cadre de la mesure « *Amélioration de l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées* », nous avons complété l'installation d'un monte-personne à l'école Jeanne-Mance.

PARCS-ÉCOLE

- Dans le cadre de la mesure « *Embellissement des cours d'école* », la commission scolaire a reçu une aide financière de la part du ministère pour réaliser deux projets de parc-école pour les écoles suivantes : école Sainte-Marie et école Saint-Joseph. Ces travaux se réaliseront avec la participation de la Ville de Drummondville.

PARC IMMOBILIER

- Pour la mesure « *Réfection et transformation des bâtiments* », la commission scolaire a réalisé des travaux de près de 2 millions de dollars, répartis en 66 projets.
- Au cours de la dernière année, l'équipe du service des ressources matérielles a travaillé à l'entretien de plus de 50 bâtiments représentant plus de 190 000 m² de surface, en plus de toutes les activités reliées à l'entretien des terrains.
- À la suite du décret ministériel concernant le monoxyde de carbone, la commission scolaire a procédé à l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone dans tous ces établissements utilisant un mode de chauffage à combustion.



BILAN DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le début d'année 2018-2019 a été marqué par une attaque informatique majeure. Tout le personnel de la commission scolaire a dû faire preuve d'une grande créativité afin de poursuivre ses activités et faire face aux différentes problématiques de notre réseau.

Cet incident a constitué une épreuve sans précédent pour l'équipe TI et a remis à l'avant-scène l'importance de la sécurité de nos systèmes. La bonne nouvelle est que la sécurité de ceux-ci s'est grandement améliorée. Il faut maintenant poursuivre nos efforts et nous assurer de maintenir ce niveau de sécurité et de le faire évoluer en fonction des changements technologiques.

De façon plus habituelle, notre Service des technologies de l'information supporte un parc informatique en croissance constante. Cette croissance s'est grandement accélérée en 2018-2019, qui fut marquée par la première année du déploiement du Plan d'action numérique mis en place par le MEES.

Ainsi, au cours de l'année, l'équipe du service des TI a participé à la réalisation de projets totalisant des investissements record de plus de 2,2 millions \$ soit 1 million \$ de plus que l'année précédente.

La plus grande partie, près de 80 %, concerne l'achat d'ordinateurs, de tablettes numériques, d'équipements de robotique et autres outils numériques déployés dans les établissements. Le reste des investissements concerne l'infrastructure qui comporte les serveurs, des équipements de réseautique tels des commutateurs, des UPS, des bornes sans fils et du câblage, de même que divers équipements de télécommunication.

L'équipe du service TI est fière d'avoir surmonté l'importante problématique de réseau de début d'année et d'avoir récupéré le retard accumulé, pour livrer plus de matériel et d'équipements que toutes les autres années.



BILAN DU TRANSPORT SCOLAIRE

Comme par les années passées, nous avons assuré le transport scolaire de près de 10 000 élèves sur le territoire de la Commission scolaire des Chênes, représentant 298 parcours différents, effectués par 149 véhicules qui parcourent 10 800 km quotidiennement. L'augmentation de clientèle et les besoins spéciaux de certains élèves ont amené l'ajout d'un autobus supplémentaire ainsi que d'une berline. La venue de l'école alternative à la rentrée scolaire suivante a présenté un défi pour la confection des routes, afin de combler les nouveaux besoins de transport.

En plus des dossiers habituels, le renouvellement des contrats avec les transporteurs scolaires a occupé une grande partie de l'année.

Considérant l'ampleur de cette activité, qui représente un budget de 8 513 000 \$ annuellement, plusieurs rencontres ont été nécessaires afin de conclure ces importants contrats qui resteront en vigueur jusqu'en juin 2026, en respect des nouvelles dispositions de nos règles budgétaires.

Dans la réalisation de ce dossier complexe, le service du transport a bénéficié de la contribution indispensable de la direction générale adjointe du Service des ressources financières.

BILAN DU SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DU SERVICE AUX ENTREPRISES

FORMATION PROFESSIONNELLE

Grâce à une aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), par la mesure soutien au développement des programmes d'études, nous avons travaillé l'adaptation du nouveau DEP en usinage en formule DUAL, pour lequel plus de 40 % des heures du programme se déroulent en entreprise.

Le comité *Machiniste X 1000*, formé de 10 entreprises de la région, les enseignants et la conseillère pédagogique; a participé à l'élaboration de cette nouvelle formule. Ce projet a permis, dès août 2019, d'offrir ce nouveau DEP avec 720 heures de stage rémunérées en entreprises. Pour les élèves, cela peut représenter plus de 10 000 \$ de salaire durant toute leur formation.

Également, en février 2018, la commission scolaire a décidé de participer à un partenariat inédit entre plusieurs grands réseaux du Québec qui ont décidé d'unir leurs forces pour la mise en place d'un modèle novateur de maillage-école-entreprise.

Le projet *M* inclut trois projets-pilotes, soit le projet-pilote **ASP-MOCN**, le projet-pilote **AEC Technicien en génie mécanique**, le projet-pilote **AEC productivité en génie industriel** ainsi qu'un projet de recherche déposé par Manufacturiers et Exportateurs du Québec, en collaboration avec le CEFRIQ, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et la Fédération des cégeps, auprès de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Pour la commission scolaire, ce projet s'est traduit par la réalisation d'une cohorte de neuf (9) élèves pour l'ASP en machines-outils à contrôle numérique. La formation s'est déroulée de janvier à juin 2019, avec des finissants du DEP en techniques d'usinage.

Les élèves suivaient leur formation tout en travaillant. La formation avait été adaptée pour qu'elle se déroule 50 % au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau et 50 % en entreprise. Les sept (7) entreprises participantes ont fait preuve d'une grande disponibilité, d'un soutien pour l'enseignant et d'une belle ouverture malgré le surplus de travail que cela demandait. Les élèves ont été payés durant toutes leurs heures de formation.

Le secteur de la formation professionnelle a contribué, avec l'école La Poudrière, à offrir à un groupe d'élèves sélectionnés une nouvelle formule incluant plus de 30 heures d'ateliers en formation professionnelle. Les programmes de pose de systèmes intérieurs, ferblanterie et cuisine ont été mis à contribution. Cela a été une belle réussite.

Enfin, la FP a travaillé, avec la Commission scolaire des Bois-Francis, à un nouveau protocole pour tous nos programmes en entente, qui ont été renouvelés jusqu'en 2021 par le MEES. Également, un accord de services a été négocié avec le département de Génie mécanique de l'Université de Trois-Rivières et le Cégep de Drummondville pour l'utilisation des locaux du département d'usinage du CFPFR.

FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES (FGA)

L'année scolaire 2018--2019 fut marquée par une baisse d'heures de scolarisation chez les personnes ayant fréquenté les différents programmes de l'éducation des adultes. En 2018-2019, le Centre Sainte-Thérèse a vu son nombre d'équivalents temps plein chez les élèves passer de 470.88 en 2017-2018 (bilan 5, janvier 2019) à 400.16 pour l'année 2018-2019 (bilan 4, août 2019).

Pour l'année scolaire 2018-2019, le Centre d'éducation des adultes a reçu 1 031 élèves en comparaison à 1 218 en 2017-2018. En 2018-2019, Le Centre a accueilli 444 nouveaux élèves comparativement à 597 en 2017-2018. Ce qui représente une différence de 187 élèves dont une baisse de 153 de nouveaux inscrits.

Cette diminution de personnes est observée par d'innombrables organismes en employabilité, par le Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau, par les services aux entreprises de tous les paliers éducatifs. De plus, l'offre de plus en plus omniprésente de formation courte demandant au plus, une formation générale de base pour y accéder, est aussi un facteur à considérer dans cette baisse. Le plein emploi de notre région a une conséquence directe sur la persévérance scolaire des personnes qui n'ont pas atteint une qualification professionnelle ou un diplôme d'études secondaires.

LES DIFFÉRENTS PROJETS

Ma plus belle histoire

Le Centre de formation générale des adultes Sainte-Thérèse, avec la collaboration du Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville, a encore cette année répondu à l'appel du concours d'écriture « *Ma plus belle histoire* ». Ce concours vise à souligner le talent des élèves de la FGA ainsi que leur persévérance. Ce sont 35 textes de 32 auteurs différents qui ont été soumis cette année. Parmi ces textes, deux ont retenu l'attention pour le recueil national.

Concours du Club Richelieu Féminin

Fidèle à sa mission de promouvoir la langue française, dans le cadre du *Mois de la Francophonie*, le Club Richelieu Féminin offre aux élèves des niveaux français FBC et francisation, la possibilité de participer à un concours d'écriture et de prise de parole. Le Club Richelieu Féminin de Drummondville a récompensé les lauréats du concours de français, organisé avec le Centre de formation Sainte-Thérèse. Le lancement de ce concours a eu lieu le 26 février 2019 en présence de tous les élèves du Centre.

Projet J

Le projet bénéficie d'une grande collaboration entre le Centre Local d'Emploi, le Carrefour Jeunesse Emploi et le Centre Sainte-Thérèse. Lors de l'année 2018-2019, le « *Projet J* » a eu un groupe de participants. La formation a eu lieu du 11 mars 2019 au 30 juin 2019. D'une durée de 15 semaines, ce projet a permis à environ 12 participants de vivre différents ateliers d'exploration de métiers et d'acquérir certaines cartes de compétence (RCR, MAPAQ, AST, Conduite de chariot élévateur).

Projet 360

Le projet 360 vise à offrir à la clientèle d'Emploi-Québec éprouvant des problématiques personnelles qui font obstacle à son insertion sociale et professionnelle. Cette formation permet aux participantes et participants de s'impliquer à différents ateliers thématiques. Lors de l'année 2018-2019, le « *Projet 360* » a accueilli un groupe de participants. La formation a eu lieu du 29 octobre 2018 au 8 février 2019.

Projet Récupération Centre-du-Québec

En partenariat avec Récupération Centre-du-Québec, le Centre Sainte-Thérèse a poursuivi ses activités de formation en insertion sociale, qui visent à développer un « *mieux-être au travail* » pour une clientèle vivant avec différentes limitations. Cette formation s'est donnée à l'usine de Récupération Centre-du-Québec du 17 septembre 2018 au 6 juin 2019.

Gala :

Le 23 mai 2019 avait lieu à la salle Royale de Drummondville, le Gala reconnaissance de la formation professionnelle, de la formation générale aux adultes, du SAE Centre-du-Québec et de la reconnaissance des acquis et des compétences de la Commission scolaire des Chênes. La Caisse Desjardins de Drummondville, les députés Sébastien Schneeberger et André Lamontagne, la Ville de Drummondville et le Club Rotary ont remis des bourses aux élèves méritants pour un total de 10 000 \$.

L'école « La Rue'L »

Pour l'année scolaire 2018-2019, ce sont 26 personnes qui ont été accueillies. À ce jour, tous les intervenants impliqués sont satisfaits des résultats de l'année. Le projet est reconduit pour 2019-2020.

Être en projet

Le projet permet à des individus sans emploi, éloignés du marché du travail de développer leur employabilité et d'établir une routine de vie quotidienne. L'année s'est bien déroulée même si les inscriptions ont été au ralenti au début de l'année. Les intervenants ont effectué une tournée des organismes afin de faire connaître le projet. Nous avons accueilli 19 participants pour l'année scolaire 18-19.

Bouger pour persévérer

Le programme « *Courir pour persévérer* » a connu un changement de nom lors de l'année scolaire 2018-2019, pour devenir le programme « *Bouger pour persévérer* ». Tout en gardant un volet de course, les activités furent diversifiées afin de permettre l'exercice physique comme la marche en montagne, des séances de remise en forme et de relaxation. Plusieurs élèves ont participé à ce programme qui leur a aidé de poursuivre leur parcours scolaire. Quelques élèves ont participé à la course des Chênes-toi - Bourret en mai 2019.

SERVICE AUX ENTREPRISES

L'ÉQUIPE

De façon régulière, 20 personnes ont fait partie de l'équipe administrative au cours de l'année 2018-2019, avec des pourcentages de tâche et des statuts variables. À cette équipe s'est joint un groupe d'enseignants, de spécialistes de contenu et de consultants. Ils sont plus de 200 à avoir dispensé de la formation ou de l'accompagnement pour Le_SAE en 2018-2019.

LES PROJETS MAJEURS

Programme STAFF

Le_SAE a répondu à un appel de projets de Desjardins, dans le cadre de l'enveloppe de 100 millions \$ visant à financer des initiatives régionales. C'est ainsi que STAFF a vu le jour en février 2019. L'objectif poursuivi est d'accompagner les entreprises dans le recrutement de main-d'œuvre pour des postes d'entrée en mettant en valeur, principalement, les clientèles de nos différentes commissions scolaires qui peinent à obtenir un diplôme et à s'intégrer en emploi. Des formations, de l'affichage de poste, du soutien, tout est mis en place pour répondre à la fois aux besoins des entreprises et aux attentes des travailleurs potentiels moins outillés.

Développement de formation numérique

Le_SAE a été mandaté, après un appel de candidatures, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour développer des gabarits de formation pour accompagner les travailleurs et les adultes qui souhaitent améliorer leurs compétences numériques. Ce développement a été fait en collaboration avec la Commission scolaire du Lac-St-Jean. Ces formations portent sur l'utilisation d'outils numériques, le développement du raisonnement numérique, les outils collaboratifs et l'introduction à l'entreprise 4.0. La formation sera disponible à l'ensemble des commissions scolaires et suscite actuellement un réel intérêt.

AEP soudage en ligne

Emploi-Québec nous a confié le mandat de développer une nouvelle approche pour une formation AEP en soudage. La formation est dispensée depuis septembre 2019, en mode alternance travail-études, à distance. Dès janvier 2019, le développement de matériel pédagogique a été initié par Pierre Tessier, à la fois enseignant au CFP Paul-Rousseau et gestionnaire de projet pour Le_SAE Centre-du-Québec, en collaboration avec le CEMEQ.

Prix Distinction

Le_SAE Centre-du-Québec a reçu, lors des Journées Nationales des SAE, le prix distinction pour son projet de formation *Assistance à la personne en résidence pour aînés*, à distance. Avec la collaboration de CEMEQ, des vidéos de formation et un parcours en ligne ont été développés pour permettre à des préposés non qualifiés, d'obtenir leur attestation de formation. L'initiative a été saluée par le Regroupement québécois des résidences pour aînés.

EN 2018-2019, LE_SAE CENTRE-DU-QUÉBEC A RÉALISÉ 594 PROJETS.

SURPLUS D'EXERCICE

Pour l'année 2018-2019, le surplus d'exercice s'élève à 345 401 \$, ce qui est 2 fois plus que l'année précédente. Si on ajoute à cela les revenus de la Reconnaissance d'Acquis pour l'AEP *Assistance à la personne en résidence pour aînés*, qui représente plus de 30 000 \$, qui sont restés dans les centres de formation professionnelle de Drummondville et de Victoriaville, les revenus pour la formation *Opérateur d'équipement de production* dispensée en milieu carcéral, dont Le_SAE a été l'instigateur (*et qu'il continue d'accompagner*); qui a généré des revenus bruts de près de 13 000 \$, de même que les sommes versées pour l'utilisation de locaux de près de 55 000 \$, c'est un impact de près de 450 000 \$ que Le_SAE a généré, en plus de la très grande visibilité sur le territoire. Il y a lieu d'en être très fier.



SUIVI AUX ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES DANS LE CADRE DE SON PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

À la suite de vastes consultations, le gouvernement du Québec a défini une vision commune, qui se veut innovante, pour édifier une politique qui mobilisera la société québécoise autour d'un seul et même but : la réussite éducative. Il s'agit d'une invitation à inscrire notre vision dans un continuum allant de la petite enfance à l'âge adulte, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire des Chênes s'inscrit en cohérence avec ce vaste projet de société. Les projets éducatifs de nos établissements d'enseignement seront, pour leur part, l'expression locale de notre PEVR, dans le respect de la diversité des milieux.

Rappelons que c'est le projet de loi 105 du gouvernement du Québec, adopté à l'automne 2016, qui a modifié la *Loi sur l'instruction publique* pour y introduire le *Plan d'engagement vers la réussite*, qui vient remplacer l'ancien plan stratégique.

Sommairement, le PEVR d'une commission scolaire doit décrire le contexte dans lequel elle évolue, les caractéristiques et les attentes de son milieu, les besoins de ses écoles et de ses centres et les enjeux auxquels elle est confrontée. Cela fait, la commission scolaire identifie ses orientations et les objectifs qu'elle vise. Elle se fixe aussi des cibles à atteindre au terme de la période couverte par le plan.

En quelque sorte, le PEVR est le « *plan de match* » de la commission scolaire pour les prochaines années. La visée ultime, bien évidemment, demeure la réussite de nos élèves.

Objectif 1

D'ici 2022, augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

CIBLES

Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

En formation professionnelle, augmenter de 3 % le taux de diplomation des élèves âgés de moins de 20 ans et diminuer à 35 % le taux d'abandon (bris de cheminement).

En formation générale aux adultes, augmenter le taux de contribution à la diplomation à 3,5 % et diminuer le taux d'abandon à 15 % pour les élèves de moins de 20 ans.

Agir avec cohérence sur l'axe du continuum : préscolaire, primaire, secondaire, formation générale aux adultes et formation professionnelle.

Agir de façon précoce, rapide, efficace et continue pour la réussite de tous nos élèves, et ce, quel que soit le secteur de formation.

SITUATION DE DÉPART¹

Formation générale des jeunes

- Taux de diplomation et de qualification global de la cohorte de 2009-2010 : **76,1 %**

Formation professionnelle

- Moyenne du taux de diplomation en formation professionnelle pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 : **65 %**
- Moyenne du pourcentage en termes de bris de cheminement pour les années 2012-2013 à 2015-2016 : **37 %**

Formation générale des adultes

- Taux de contribution à la diplomation globale cohorte 2007-2008 : **3,4 %**
- Taux d'abandon chez les élèves ayant un profil DES, FP ou TDG 2016-2017 : **18 %**

SITUATION ACTUELLE

Formation générale des jeunes

- Taux de diplomation et de qualification de la cohorte de 2010-2011 : **78,4 %**
- Taux de diplomation et de qualification de la cohorte de 2011-2012 : **74,9 %**

Formation professionnelle

- Moyenne du taux de diplomation en formation professionnelle pour 2015-2016 à 2017-2018 : **57 %**
- Moyenne du pourcentage en termes de bris de cheminement pour les années 2015-2016 à 2017-2018 : **41 %**

Formation générale des adultes

- Données à venir du MEES

¹Rapport annuel 2018-2019

Objectif 2

Au primaire, diminuer l'écart entre le taux de réussite au sommaire et le taux de réussite à l'épreuve pour les compétences en français (lire et écrire) et en mathématique (résoudre et raisonner).

CIBLES

Atteindre un maximum de 3 % d'écart entre le taux de réussite au sommaire et le taux de réussite à l'épreuve.

SITUATION DE DÉPART¹

- Écarts variant entre **1,3 %** et **15,4 %** selon les disciplines et les niveaux.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
2^e année			
Lecture	- 0,2 %	+ 5,6 %	+ 6,7 %
Écriture	+ 3,5 %	+ 4,5 %	+ 8,2 %
Résoudre	+ 4,6 %	+ 11,4 %	+ 7,4 %
Raisonner	+ 3,7 %	- 2,1 %	+ 10,6 %
4^e année			
Lecture	+ 5,4 %	+ 8,9 %	+ 7,6 %
Écriture	+ 7,0 %	+ 7,6 %	+ 4,4 %
Résoudre	+ 6,0 %	- 0,5 %	+ 1,4 %
Raisonner	+ 0,3 %	- 1,2 %	+ 9,4 %
6^e année			
Lecture	+ 10,6 %	+ 0,9 %	+ 8,1 %
Écriture	+ 2,9 %	+ 4,5 %	+ 1,3 %
Résoudre	+ 4,5 %	+ 13,1 %	+ 6,3 %
Raisonner	+ 14,9 %	+ 21,6 %	+ 15,4 %

SITUATION ACTUELLE

- Pour 2017-2018, les écarts varient entre **-1,5 %** et **13,0 %**
- Pour 2018-2019, les écarts varient entre **2,4 %** et **23,0 %**

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
2^e année			
Lecture	+ 6,7 %	+ 7,4 %	+ 7,1 %
Écriture	+ 8,2 %	+ 9,1 %	+ 6,9 %
Résoudre	+ 7,4 %	- 1,5 %	+ 10,5 %
Raisonner	+ 10,6 %	+ 4,2 %	+ 4,9 %
4^e année			
Lecture	+ 7,6 %	+ 6,6 %	+ 8,0 %
Écriture	+ 4,4 %	+ 6,1 %	+ 2,4 %
Résoudre	+ 1,4 %	- 4,8 %	+ 13,3 %
Raisonner	+ 9,4 %	- 0,5 %	+ 5,2 %
6^e année			
Lecture	+ 8,1 %	+ 8,8 %	+ 3,5 %
Écriture	+ 1,3 %	+ 3,3 %	+ 3,3 %
Résoudre	+ 6,3 %	+ 7,4 %	+ 3,7 %
Raisonner	+ 15,4 %	+ 13,0 %	+ 23,0 %

Objectif 3

D'ici 2022, réduire les écarts de réussite entre les différents groupes d'élèves¹

CIBLES

Réduire l'écart à 6,1 points entre les filles et les garçons pour ce qui est du taux de diplomation et de qualification.

Réduire l'écart à 27,2 points entre les élèves HDAA et les élèves réguliers (sans plan d'intervention).

Réduire l'écart à 10 % entre les taux de réussite des élèves faisant partie d'un programme particulier et les taux de réussite des autres élèves du régulier.

SITUATION DE DÉPART¹

Écart entre le taux de diplomation et de qualification

Cohorte 2009

- Taux de diplomation et qualification des garçons : **72,9 %**
- Taux de diplomation et qualification des filles : **79,5 %**
- Écart entre garçons et filles : **6,6 %**

Écart entre le taux de diplomation et de qualification

Cohorte 2009

- Taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA : **46,5 %**
- Taux de diplomation et de qualification des autres élèves : **82,7 %**
- Écart entre les élèves HDAA et les autres élèves : **36,2 %**

Taux de réussite des élèves avec ou sans programme particulier selon les disciplines et les niveaux.

- Écart variant entre **10 %** et **28,1 %**

SITUATION ACTUELLE

Écart entre le taux de diplomation et de qualification

Cohorte 2010

- Taux de diplomation et qualification des garçons : **72,9 %**
- Taux de diplomation et qualification des filles : **84,3 %**
- Écart entre garçons et les filles : **11,4 %**

Cohorte 2010

- Taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA : **50,2 %**
- Taux de diplomation et de qualification des autres élèves : **86,7 %**
- Écart entre les élèves HDAA et les autres élèves : **36,5 %**

Cohorte 2011

- Taux de diplomation et qualification des garçons : **66,8 %**
- Taux de diplomation et qualification des filles : **82,4 %**
- Écart entre les garçons et les filles : **15,6 %**
- Écart entre le taux de réussite EHDAA : (données à venir)

Cohorte 2011

- Taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA : **48,4 %**
- Taux de diplomation et de qualification des autres élèves : **82,5 %**
- Écart entre les élèves HDAA et les autres élèves : **34,1 %**

Taux de réussite des élèves avec ou sans programme particulier selon les disciplines et les niveaux.

- Pour 2016-2017, l'écart varie entre **10 %** et **28,1 %**
- Pour 2017-2018, l'écart varie entre **1,7 %** et **24,3 %**
- Pour 2018-2019, l'écart varie entre **3,9 %** et **24,4 %**

Agir avec cohérence sur l'axe du continuum : préscolaire, primaire, secondaire, formation générale aux adultes et formation professionnelle.

Agir de façon précoce, rapide, efficace et continue pour la réussite de tous nos élèves, et ce, quel que soit le secteur de formation.

Objectif 4

D'ici 2022, augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4^e année du primaire.

CIBLES

Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4^e année du primaire.

SITUATION DE DÉPART¹

Taux de réussite à l'épreuve de 4^e année

2014-2015 **85,1 %**

2015-2016 **86 %**

2016-2017 **88,4 %**

SITUATION ACTUELLE

Taux de réussite à l'épreuve de 4^e année

2016-2017 **88,4 %**

2017-2018 **88 %**

2018-2019 **91,2 %**

Objectif 5

D'ici 2022, diminuer la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

CIBLES

Ramener à 15 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

SITUATION DE DÉPART¹

Proportion des élèves de 13 ans ou plus, à leur entrée au secondaire

Cohorte 2016-2017 : **20,4 %**

SITUATION ACTUELLE

Proportion des élèves de 13 ans ou plus, à leur entrée au secondaire

Cohorte 2017-2018 : **19,3 %**

¹Rapport annuel 2018-2019

ORIENTATION 2

Améliorer la qualité de nos bâtiments pour les rendre plus attrayants et mieux adaptés.

Objectif 6

D'ici 2022, augmenter le pourcentage de bâtiments du parc immobilier qui sont dans un état satisfaisant.

CIBLES

D'ici 2022, faire en sorte que 95 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

SITUATION DE DÉPART¹

- 45 de nos 49 bâtiments (**91,8 %**) sont dans un état au moins satisfaisant.

SITUATION ACTUELLE

- À la suite des changements apportés aux critères déterminant l'indice de vétusté, 19 de nos 49 bâtiments (**38,8 %**) sont dans un état au moins satisfaisant.

ORIENTATION 3

Valoriser les saines habitudes de vie et les intégrer dans notre quotidien.

Objectif 7

Établir des priorités d'intervention à partir des zones de vulnérabilité identifiées.

CIBLES

En 2018-2019, constituer un portrait des habitudes de vie de nos élèves en lien avec le contexte scolaire.

SITUATION DE DÉPART¹

- Absence d'un portrait de situation

SITUATION ACTUELLE

- Un sondage fut réalisé auprès des élèves de 5^e et 6^e année du primaire et des élèves du secondaire en juin 2019.
- Un comité sur les saines habitudes de vie analyse présentement les résultats du sondage et en dégagera des zones de vulnérabilité permettant ainsi d'établir un plan d'actions.

¹Rapport annuel 2018-2019

Objectif 8

Maintenir jusqu'en 2022 les taux de passation d'examens et les taux de réussite par élève inscrit pour la formation de base commune, la formation de base diversifiée de même que pour le français langue seconde.

CIBLES ET SITUATION DE DÉPART¹

- Maintenir à **67 %** le taux de passation d'examens par élève inscrit en formation de base commune.
- Maintenir à **73 %** le taux de passation d'examens par élève inscrit en formation de base diversifiée.
- Maintenir à **76 %** le taux de passation d'examens par élève inscrit en français, langue seconde.
- Maintenir à **89 %** le taux de réussite aux examens par élève inscrit en formation de base commune.
- Maintenir à **85 %** le taux de réussite aux examens par élève inscrit en formation de base diversifiée.
- Maintenir à **72 %** le taux de réussite aux examens par élève inscrit en français, langue seconde.

SITUATION ACTUELLE

- Données à venir du MEES

¹Rapport annuel 2018-2019

Objectif 9

D'ici 2022, augmenter le nombre d'établissements du primaire qui ont intégré 60 minutes par jour d'activités actives pour les élèves.

CIBLES

Augmenter à 50 % le nombre d'écoles primaires qui font bouger les élèves au moins 60 minutes par jour.

SITUATION DE DÉPART¹

Répartition des écoles selon le nombre de minutes d'activités actives par jour

Catégorie	Nombre d'écoles	Taux
0 à 39 minutes	4	11,76 %
40 à 49 minutes	10	29,41 %
50 à 59 minutes	8	23,53 %
60 minutes et +	12	35,29 %
Total d'écoles	34	

SITUATION ACTUELLE

Répartition des écoles selon le nombre de minutes d'activités actives par jour

Catégorie	Nombre d'écoles	Taux
0 à 39 minutes	0	0,00 %
40 à 49 minutes	0	0,00 %
50 à 59 minutes	4	11,76 %
60 minutes et +	30	88,24 %
Total d'écoles	34	

¹Rapport annuel 2018-2019

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Année scolaire 2018-2019

(du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019)

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la Loi sur l'instruction publique et au Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire des Chênes, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

J'ai reçu 8 plaintes pour cette période :

- 1 plainte d'un élève adulte à l'égard d'une enseignante de la formation professionnelle : le dossier a fait l'objet de recommandations (18 janvier 2019);
- 1 plainte relativement à un tirage vicié (programme à vocation) : le dossier a été traité en collaboration avec le service concerné et a fait l'objet de recommandations (25 mars 2019);
- 1 plainte dans le dossier d'un élève du primaire présentant des besoins particuliers : le dossier a fait l'objet de recommandations (1^{er} avril 2019);
- 2 plaintes pour intimidation qui ont été référées au secrétaire général pour traitement à l'interne;
- 2 plaintes récurrentes qui ont été référées au secrétaire général pour traitement à l'interne;
- 1 plainte qui a trouvé sa solution à l'interne avant traitement et a été abandonnée.

J'ignore s'il y a eu expulsion d'élève pour cause d'intimidation.

Je n'ai pas de recommandations à formuler en matière d'intimidation et de violence, aucun cas n'ayant été porté à mon attention. Je n'ai reçu aucune information en cette matière.

RECOMMANDATIONS

Pour l'avis du 18 janvier 2019

Je considère qu'il y a eu des lacunes dans le traitement et la gestion de ce dossier. À cet égard, je recommande pour l'avenir de :

1. Souligner aux enseignants l'importance de consigner systématiquement et régulièrement les rappels à l'ordre signifiés aux élèves ainsi que les interventions menées;
2. Insister auprès des enseignants oeuvrant au sein d'un même programme sur la nécessité de mettre en commun les pratiques disciplinaires et de s'y tenir rigoureusement;
3. Requérir des enseignants qu'ils concertent leurs interventions lors de situations impliquant plus d'un enseignant;
4. Signifier clairement aux enseignants que les élèves perçoivent et sont sensibles aux frictions entre enseignants et qu'il convient de faire preuve du plus grand professionnalisme à cet égard;
5. Informer de façon régulière la direction concernée de l'évolution des dossiers des élèves qui requièrent un suivi plus assidu;
6. Insister auprès de tous les intervenants concernés par la situation d'un élève sur l'importance de maintenir un juste équilibre entre les droits individuels de celui-ci et les droits de toutes les autres personnes affectées par cette situation;
7. Rappeler à tous les intervenants concernés l'importance d'intervenir le plus rapidement possible dans les situations d'indiscipline et d'appliquer les sanctions appropriées de manière progressive, conséquente et rigoureuse dans une optique d'équité;
8. Transmettre par écrit (comportant date et signature) les ententes intervenues entre l'école et un étudiant adulte, particulièrement lors de situations conflictuelles;
9. Instaurer toute autre mesure propre à éviter le renouvellement d'une situation semblable;
10. Transmettre de manière préventive à toutes les personnes pouvant se retrouver en semblable situation, les recommandations qui précèdent à titre de recommandations générales.

Pour l'avis du 25 mars 2019

Aux fins de formuler des recommandations réalisables, j'ai consulté le responsable des services concernés afin de déterminer une solution viable et facile à instaurer pour l'avenir.

L'idée est de bien séparer les responsabilités des uns et des autres et d'offrir un moyen de contrôle pour tous, parents et intervenants concernés.

1. Pour les demandes qui seront faites « en ligne » par les parents, instaurer un moyen permettant la confirmation de la réussite de la transaction; il pourrait s'agir d'un accusé de réception ou de l'attribution d'un numéro de confirmation ou de tout autre moyen permettant d'avoir une trace de la transaction.
2. Pour les demandes « papier » que les parents transmettront, le cas échéant, à un interlocuteur scolaire, l'entrée des données pourrait se faire au moyen d'une liste regroupant tous les enfants concernés et cette liste pourrait être contrevérifiée par une deuxième personne au moment de sa constitution et lors de l'entrée des données. Moyennant que les parents donnent une adresse courriel, ils pourraient recevoir un message de confirmation.
 - Accessoirement, cette mesure requiert aussi que le formulaire à compléter par les parents soit modifié à l'avenant.
3. Ces améliorations aux pratiques auraient aussi avantage à faire l'objet d'un message d'information à distribuer ou rendre disponible facilement pour tous les intéressés.
4. Enfin, les intervenants scolaires intéressés devront, bien évidemment, être informés des nouvelles lignes de conduite à tenir.

Pour l'avis du 1^{er} avril 2019

À l'égard de la gestion des différends, je recommande pour l'avenir de :

1. Intervenir plus tôt dans les situations de différends pour éviter la cristallisation des positions des parties;
2. Intervenir immédiatement par voie d'enquête au niveau du Protecteur de l'élève lorsqu'une situation est déjà cristallisée;
3. Améliorer le mécanisme par lequel les directions d'école peuvent informer le plus rapidement possible la direction générale adjointe de l'état de situation des dossiers où un différend sérieux se profile ou en instaurer un, selon le cas;

À l'égard des actions à entreprendre le plus rapidement possible dans le dossier de X :

- a. Choisir l'option la plus favorable pour X et déterminer à quel moment elle débute;
- b. Installer les mesures nécessaires pour les options 1, 2 ou 3 (transport, t.e.s., transfert d'école le cas échéant) dès qu'un choix sera fait;
- c. Trouver pour l'option 1, si c'est l'option retenue, une personne « neutre et impartiale » capable de faire une observation discrète et sur une base aléatoire des agissements de X et des autres enfants avec qui il a des interactions pour avoir un portrait fidèle de la situation : cette mesure est d'autant plus importante que jusqu'à maintenant les parents doutent de la neutralité et de l'impartialité des personnes qui ont observé ou qui sont intervenues dans les incidents où X a été sanctionné;
- d. Déterminer la suite des choses pour l'an prochain dans l'éventualité où l'une des options 2, 3 ou 4 est retenue pour l'immédiat;

Concernant les plaintes à l'encontre d'un membre du personnel, il importe que l'organisation alimente rigoureusement ou se crée une « mémoire institutionnelle » en recourant aux mesures déjà existantes ou en instaurant ce qui suit :

- a. Prendre acte et consigner systématiquement les plaintes formulées à l'égard des membres du personnel;
- b. Faire part des plaintes reçues au ou aux membres du personnel impliqués et entendre leur version des faits;
- c. Consigner aussi cette version des faits;
- d. Au besoin, selon le cas, discuter de la situation avec la personne désignée du service des ressources humaines pour envisager les suites à donner, le cas échéant;
- e. Si possible, dénouer la situation avec les protagonistes du différend, avec ou sans l'aide d'un tiers, tout en conservant un historique suffisamment documenté pour chaque membre du personnel impliqué dans une plainte;
- f. Rédiger un compte-rendu de cette démarche;
- g. Appliquer **systématiquement** un traitement rigoureux et documenté à toutes les plaintes reçues;
- h. Instaurer des mesures qui permettent un suivi efficace des dossiers, tout particulièrement, lors de changements de personnel cadre et de transmissions inter services;
- i. Faire consigner au service des ressources humaines ou à tout autre endroit désigné pour ce faire l'ensemble des plaintes formulées à l'égard de membres du personnel.

Dominique Paillé
Protecteur de l'élève

REDDITION DE COMPTE EN REGARD DE LA *LOI POUR PRÉVENIR ET CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION*

À la suite à l'adoption de la *Loi pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation à l'école*, par l'Assemblée nationale en 2012, toutes les écoles de la Commission scolaire des Chênes avaient à élaborer un « *plan de lutte* », lequel devait être en vigueur en décembre 2012. Dans la présente Loi, on entend par:

1.1° « **intimidation** »: *tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;*

3° « **violence** »: *toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.*

En vertu de l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, il est requis de « *faire mention dans le rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.* »

Les situations portées à la connaissance de la direction générale ont été analysées en fonction des définitions d'intimidation et de violence stipulées dans la loi. La compilation qui suit a été faite selon les indications reçues.

TABLEAU SYNTHÈSE DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2018-2019

Proportion d'événements d'intimidation et de violence rapportés à la direction générale de la Commission scolaire des Chênes, de septembre 2018 à juin 2019

Primaire et secondaire : 195 événements rapportés

Primaire : 162 événements
 Secondaire : 33 événements

83 % des événements se sont produits au primaire et 17 % au secondaire. Comme il s'agit d'événements en regard des définitions de la Loi, certains d'entre eux pourraient ne pas avoir été signalés à la direction générale puisqu'ils ont été considérés comme étant des conflits entre élèves.

De tous les événements transmis à la direction générale, l'intimidation ou la violence physique ou verbale sont les plus souvent rapportées.

	Primaire	Secondaire
Violence physique ou verbale	109	25
Intimidation	53	8

Dans tous les cas des mesures ont été prises par l'école pour remédier à la situation. Certaines situations ont nécessité l'intervention de la personne responsable de l'intimidation à la commission scolaire.

Quelques actions faites par les écoles en matière de prévention

- Ateliers de développement des habiletés sociales offerts à tous les élèves dans le cadre des différents programmes mis en place dans les écoles primaires : SCP, L'Allié, Gang de choix, Vers le Pacifique, Fluppy, Au cœur de l'harmonie, les agressions indirectes.
- Ateliers de développement des habiletés sociales plus précis pour des élèves ciblés par les intervenants.
- Sensibilisation aux types de violence et d'intimidation ainsi qu'à leurs conséquences nuisibles sur le développement personnel et social.
- Apprendre aux élèves à demander de l'aide pour soi et pour les autres et à reconnaître les personnes-ressources dans leur environnement.
- Ateliers dispensés par les partenaires (Sûreté du Québec, Action-Tox) sur l'intimidation et la cyberintimidation (en 5^e et 6^e années) : Réfléchis quand tu publies, Affirmation de soi et résolution de problème.



COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES

457, rue des Écoles, Drummondville (Québec) J2B 6X1
Téléphone : 819 478-6700

WWW.CSDESCHENES.QC.CA